



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_116

Envoyé en préfecture le 06/10/2023	
Reçu en préfecture le 06/10/2023	
Publié le 06/10/2023	
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_116-DE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : décision modificative budgétaire n° 1 – budget eau et assainissement

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2315/154.....recherche nouvelles ressources AEP	1 005.00 €
⇒ 020.....dépenses imprévues	- 1 005.00 €
	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX